



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250528-2025-29-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

DECISION N° 2025 – 29

AGENCE NATIONALE DU SPORT 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE 3 STAGES « J'APPRENDS A NAGER »

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la notice d'orientation régionale ANS 2025 Normandie précisant les modalités de mise en œuvre des appels à projets de la campagne 2025 sur la prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique ;
- **VU** le dossier de demande de subvention n° 25-104363 saisi sur la plateforme « lecompteasso.associations.gouv.fr »
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

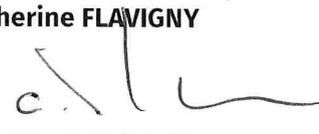
DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Groupement d'Intérêt Public de « Agence Nationale du Sport » une aide pour l'organisation de trois stages de perfectionnement à la natation en faveur d'un public scolaire de cycle 2 dont les compétences en natation sont insuffisantes, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel TTC
DÉPENSES	Prestation Eurocéane	3 000 €
	TOTAL	3 000 €
RECETTES	ANS	2 400 €
	TOTAL	2400 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 15 MAI 2025
Catherine FLAVIGNY


Maire de Mont-Saint-Aignan